



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale du déconfinement

n° 7 - 19 juin 2020

● CRISE SANITAIRE

La carte du déconfinement

Au 14 juin 2020 :
tous les départements de métropole en vert



Indicateurs pris en compte :

- circulation active du virus
- tension hospitalière
(en fonction des capacités d'accueil en réanimation)
- taux de couverture des besoins en tests

Circulation du virus : la vigilance reste de mise

Le virus circule moins mais il faut continuer d'appliquer les gestes barrières et les mesures sanitaires, en particulier pour protéger les plus fragiles.

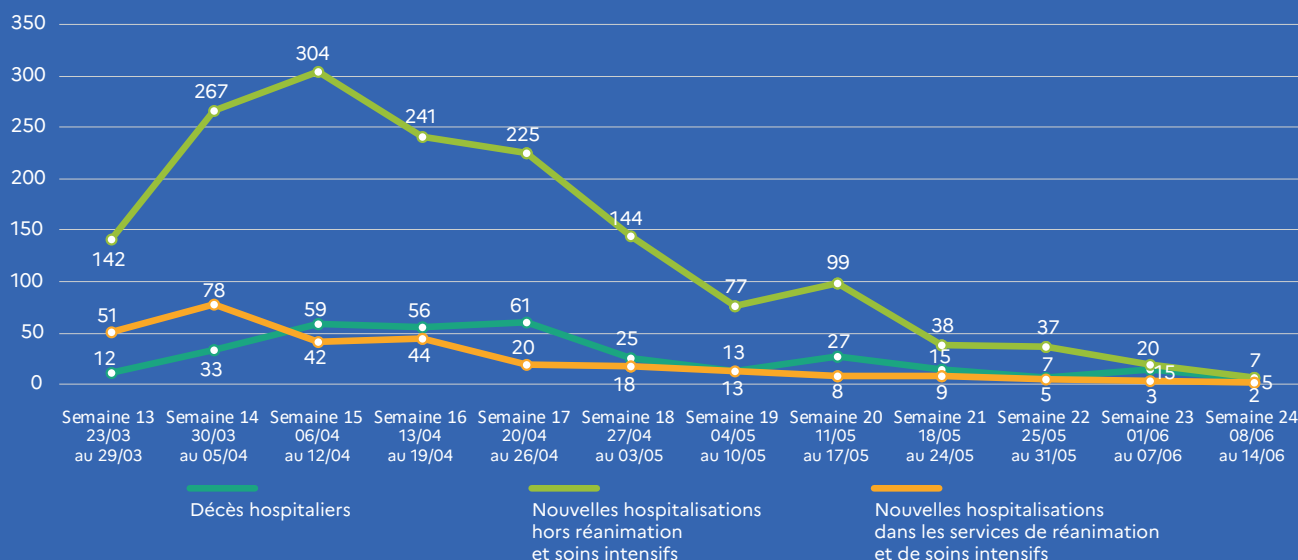
En savoir plus :

www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr



La situation sanitaire dans le Pas-de-Calais au 14 juin 2020

Les courbes confirment les tendances encourageantes observées depuis plusieurs semaines (hôpitaux et secteur médico-social).





PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale du déconfinement

n° 7 - 19 juin 2020

● VIE CITOYENNE

Fausse infos et tentatives d'arnaques liées au Covid-19

Depuis l'apparition des premiers cas de Coronavirus, les tentatives d'arnaques et les fausses informations provenant de sociétés ou d'individus malveillants se multiplient. Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, appelle les consommateurs à la plus grande vigilance.

Les plus fréquentes :

- Vente, directe ou en ligne, de médicaments et de produits, alimentaires ou non, protégeant ou guérissant du Covid-19.
- Faux tests de dépistage. Seules les autorités sanitaires sont autorisées à les effectuer.
- Vente au nom de l'État de kits de dépistage ou de confinement (masque, gel hydroalcoolique, thermomètre ou autre matériel médical).
- Propositions de décontamination des logements privés.
- Fausse cagnottes en ligne proposées pour aider, par exemple, les personnels soignants.
- Tentatives de phishing (ou hameçonnage) usurpant l'identité d'une entreprise ou d'une administration afin de collecter des données personnelles et notamment les coordonnées bancaires des consommateurs.
- Demandes de versement au profit de sites frauduleux domiciliés à l'étranger.



En cas de fraude, s'adresser à la Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais, par mél : ddpp@pas-de-calais.gouv.fr ou par téléphone au 03 21 21 26 42 (lundi, mercredi, vendredi 9h /12h)



www.economie.gouv.fr/dgccrf/arnaques-liees-au-coronavirus

L'organisation du second tour des élections municipales

Afin que le scrutin du 28 juin se déroule dans le respect des mesures de lutte contre la propagation du Covid-19, des consignes d'aménagement, de nettoyage des lieux de vote et de rappel des gestes barrières ont été transmises aux maires. Par ailleurs, des équipements de protection individuelle et collective, fournis par le ministère de l'Intérieur, seront mis à la disposition des votants et des personnels mobilisés dans l'organisation des bureaux de vote :

- des flacons de solution hydroalcoolique seront mis à disposition des électeurs et des membres des bureaux de vote.
- les personnes concourant aux opérations électorales (membres des bureaux de vote, scrutateurs, personnes présentes au dépouillement) seront, en raison de leur mobilisation importante et sur plusieurs heures, dotées de masques sanitaires et de visières de protection.

Les électeurs sont invités à se déplacer aux urnes munis de leur masque et de leur stylo personnels. Des masques jetables sont toutefois prévus, à titre exceptionnel, pour les électeurs qui en seraient dépourvus.



Le 28 juin,
dans le
Pas-de-Calais

171 694

électeurs sont
appelés
à élire les conseils
municipaux de

153

communes



● JEUNESSE, ÉDUCATION

Le retour à l'école

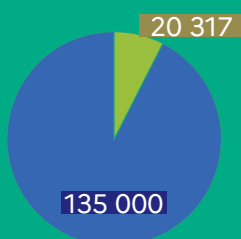
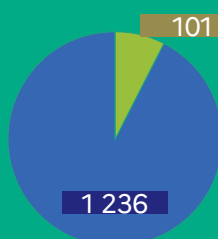
Lors de son allocution du 14 juin, le Président de la République a annoncé une reprise obligatoire des cours dans les écoles et collèges pour tous les élèves à partir du 22 juin.

Dans le Pas-de-Calais, **213 589** élèves sont concernés :

Établissements du 1^{er} degré

Nombre d'écoles

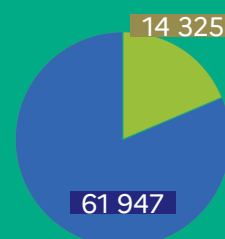
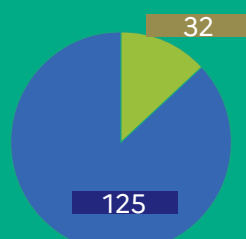
Nombre d'élèves



Établissements du 2nd degré

Nombre de collèges

Nombre d'élèves



■ Établissements publics

■ Établissements privés

Colos apprenantes : labellisation et appel à candidatures

Dans le cadre du plan **vacances apprenantes**, plusieurs dispositifs sont proposés aux familles et aux enfants, cet été, afin qu'ils puissent passer des vacances studieuses mais dans un environnement ludique. Parmi ces dispositifs, les séjours **colos apprenantes** offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences et de préparer a rentrée prochaine dans de bonnes conditions.



Appel à projets à destination des organisateurs (collectivités, associations, comités d'entreprise...) pour obtenir la labellisation. Les demandes sont à formuler sur la plateforme numérique : <https://openagenda.com/colosapprenantes>

Appel à candidatures à destination des collectivités et des associations pour obtenir une aide financière de l'État, pouvant atteindre 80 % du coût du séjour. Elle s'élève à 400 € par mineur et par semaine pour les collectivités et jusqu'à 500 € pour les associations. Demandes à adresser à : DDCS - 14 voie Bossuet - CS 20960 - 62033 ARRAS Cedex ou par mail : ddcs-acm@pas-de-calais.gouv.fr, si possible avant le 1er juillet.

A noter :

Une aide exceptionnelle peut être attribuée par l'État à tout accueil de loisirs sans hébergement fonctionnant du 4 juillet au 31 août. Cette aide est notamment destinée à la prise en charge d'une partie des surcoûts liés au contexte de la crise sanitaire.

